

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE THANVILLE

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT
DE SELESTAT-ERSTEIN

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 30 juin 2017
Convocation du vendredi 23 juin 2017

Nombre de conseillers élus :

15

Conseillers en fonction :

14

Sous la présidence de M. Francis ADRIAN, Maire

Conseillers présents :

10

Membres présents : Mme Anne-Marie BALTHAZARD, Mme Sandra DURAND

MM. Patrick BUHL, Claude GARRE, Michel HISSLER, Hubert JAEGER, Denis MESCHBERGER, Patrick PFEIFFER, Sylvain SCHMITT.

Membres excusés : Mme Monique AUBRY qui donne à M. Claude GARRÉ, M. Armand BAUER qui donne procuration à M. Francis ADRIAN, M. Alain BIEHLER qui donne procuration à M. Denis MESCHBERGER, M. Clément WENDLING qui donne procuration à Patrick BUHL.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 9 juin 2017
- 2) Décision modificative n°1
- 3) Rythmes scolaires
- 4) Rétrocession et intégration des parcelles 189 et 196 de la section 8 dans le domaine public de la commune.
- 5) Divers

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 JUIN 2017

Les conseillers approuvent et signent le procès-verbal de la séance du 9 juin 2017.

2) DECISION MODIFICATIVE N°1

VU l'accroissement du nombre d'élèves à l'école maternelle de Thanvillé

Vu la demande de la directrice d'école pour l'achat de mobiliers pour la rentrée 2017

Monsieur le Maire propose un virement de crédit d'un montant de 10 000€, du compte 21311-65 (Bâtiment) au compte 2188-76 (Ecole), afin de régulariser les factures d'achats nécessaires.

La décision modificative N°1 est jointe en annexe.

3) RYTHMES SCOLAIRES

VU le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

CONSIDÉRANT la note de service n°7 des services de l'inspection de l'éducation nationale de la circonscription de Sélestat, précisant notamment que pour les écoles bénéficiant d'un transport, la Région Grand Est, compétente en la matière n'apportera aucune modification aux transports scolaires pour la rentrée 2017/2018,

CONSIDÉRANT le Conseil d'Ecole du 26 juin 2017, demandant un changement de l'organisation de la semaine, dès la rentrée 2017/2018, comme sur la note jointe en annexe.

Après discussions, le Conseil Municipal décide

- **D'émettre un avis favorable** à l'organisation du nouveau rythme scolaire de 4 jours de 6 heures sur 36 semaines en 2017,
- **A la condition, d'obtenir** les modifications nécessaires en matière de transports scolaires, de la part de la Région Grand Est et des modifications du périscolaire.
- **Dans le cas contraire, la modification des rythmes scolaires sera reportée à la rentrée 2018/2019**

4) RETROCESSION ET INTEGRATION DES PARCELLES 189 ET 196 DE LA SECTION 8 DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE

Lors de la création du lotissement privé « SAINT-JACQUES » une convention dont copie est jointe au présent procès-verbal a été signée entre la Commune de THANVILLÉ et M. WACH Hubert, le lotisseur.

Cette convention prévoyait que la Commune accepte la cession à titre gratuit de la voirie ainsi que des équipements et réseaux divers qui seraient installés et s'engage à les intégrer dans le domaine public après réception des travaux.

Afin de régulariser cette situation, il y a lieu de procéder à la rétrocession des parcelles ci-après :

SECTION	PARCELLES	Propriétaires	Contenance
8	189	WACH Hubert et METTENET Marie- Thérèse	17 M ²
8	196	WACH Hubert et METTENET Marie- Thérèse	104 m ²

Le Maire demande aux conseillers de désigner la personne qui sera chargée de représenter le Conseil Municipal de Thanvillé pour l'aliénation à l'euro symbolique des parcelles, leur élimination du domaine privé et leur intégration dans le domaine public de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Désigne** M. Claude GARRÉ, premier adjoint, en qualité de représentant du Conseil Municipal de Thanvillé,
- **Autorise** le Maire à procéder à l'authentification de l'acte administratif d'aliénation relatif à la cession, à l'intégration des parcelles 189 et 196 de la section 8 dans le domaine public communal.

5) DIVERS

- Monsieur le Maire présente les devis concernant le projet de rénovation du logement communal
- Monsieur le Maire fait le point de l'avancement du dossier du lotissement « A l'Orée des Bois » et annonce le début des travaux pour l'automne 2017
- Monsieur le Maire fait part aux conseillers de la volonté d'un groupe de parents de créer une association dénommée « Association des enfants de Thanvillé/Saint-Pierre-Bois/Hohwarth »
- Monsieur Claude Garré ayant participé au Conseil d'Ecole du 26 juin 2017, donne les chiffres des effectifs à l'école pour la rentrée 2017, soit : 74 élèves à Thanvillé (dont 21 pour la petite section), 58 élèves à Saint-Pierre-Bois.

Le Maire



Francis ADRIAN

